

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2024 :

**Pour l'environnement et/ou la jeunesse dans les DROM-COM
et partout où le groupe SIFA est présent, en France comme à l'international.**

Le fonds de dotation SIFA est heureux de vous annoncer le lancement de son premier appel à projets, dédié aux 18 territoires d'implantation du groupe, dans les Outre-mer, en France hexagonale et à l'international (<https://sifalogistics.com/nos-agences/>).

Il s'adresse à toutes les structures d'intérêt général qui agissent localement en faveur de l'**environnement** et/ou de **la jeunesse**, et particulièrement aux projets portés par des structures de proximité qui interviennent sur le terrain.

L'objectif est de soutenir 10 à 15 projets qui apportent des solutions concrètes et pérennes à des problématiques locales. L'appel à projets 2024 est doté d'un fonds de 40 000 euros. Les lauréats pourront ensuite prétendre à un « prix spécial » supplémentaire, de 5 000 euros maximum, qui sera attribué à l'un d'eux par le vote des collaborateurs du groupe.

Fonds de dotation social et culturel SIFA :

Le Fonds de dotation SIFA a été créé en novembre 2022 par Amaury de Reynal et sa famille, en collaboration avec les directeurs du groupe. Sa création marque une nouvelle étape dans l'engagement sociétal du groupe qui est animé depuis plus de 70 ans par la volonté de contribuer à la continuité territoriale, fondée sur des principes d'égalité, de solidarité et d'unité.

Il a pour vocation à soutenir des projets d'intérêt général **partout où le groupe SIFA est présent**, afin d'avoir un impact positif et durable sur ces territoires auxquels le groupe est fortement attaché, à travers trois axes prioritaires choisis par les fondateurs et définis dans ses statuts :

1. L'environnement et le développement durable :

- « *Par des missions concourant à la défense de l'environnement naturel, à la protection de l'air, de l'eau, des écosystèmes naturels, de la faune et de la flore, et plus largement toutes actions de **développement durable** réalisées dans les outre-mer ou en métropole* »

2. Le social, et notamment la jeunesse en difficulté et les personnes en situation de handicap :

- « *En œuvrant pour **l'insertion par l'éducation** d'un public majoritairement jeune dont l'accompagnement est un pilier indispensable pour leur permettre de s'insérer durablement dans la société,*
- **En accompagnant les jeunes vers l'emploi** si possible sans devoir déménager en métropole en les orientant professionnellement localement ou en les dotant des outils nécessaires à la réduction des barrières d'entrée dans la vie active locale ;
- *En contribuant à l'amélioration de la situation personnelle des personnes en **situation de handicap ou en difficulté sociale**.* »

3. La culture, avec la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et artistique des Outre-mer :

- « *Contribuer à la protection et au développement du **patrimoine historique** des outre-mer par l'incitation à la création ou la restauration d'**œuvres artistiques** ;* »

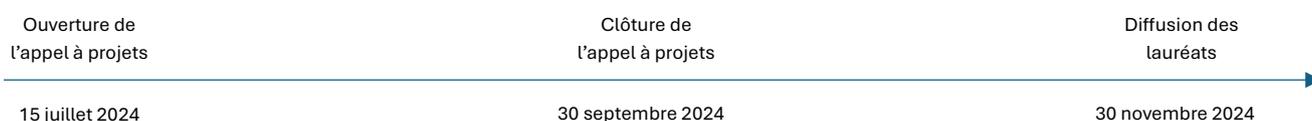
Le Fonds de dotation peut mener des actions directement auprès des personnes ou des projets concernés. Il peut également soutenir des actions existantes, par du mécénat financier et par du mécénat de compétence.

Modalités de l'appel à projets 2024 :

L'appel à projets est ouvert du 15 juillet au 30 septembre. Les dossiers seront instruits entre le 30 septembre et le 30 octobre. Parmi l'ensemble des projets, une pré-sélection sera effectuée en fonction des critères établis. Elle sera soumise au Comité de sélection, regroupant des collaborateurs SIFA, qui choisira entre 10 et 15 lauréats. Ces lauréats seront ensuite soumis au vote de tous les collaborateurs du groupe, le projet élu recevra un « prix spécial » supplémentaire, lui permettant de doubler son allocation, dans la limite de 5 000 euros.

L'appel à projets 2024 est doté d'un fonds de 40 000 euros. 15 projets pourront faire l'objet d'une dotation. Le montant maximum d'une dotation est de 5 000 euros. Le fonds de dotation SIFA se réserve la possibilité de ne soutenir qu'un seul projet ou au contraire d'en soutenir plusieurs. Il se réserve également la possibilité de n'allouer qu'une partie de l'enveloppe. Le montant attribué à chaque projet sera estimé en fonction de la justification du besoin adressé et dépendra du nombre de projets soutenus.

La décision finale d'allocation sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration du fonds de dotation au plus tard le 30 novembre. La subvention est de nature financière, une preuve de l'utilisation conforme de cette subvention et un suivi du projet seront exigés.



Dépôt de candidature :

Pour postuler, veuillez :

1. Remplir le formulaire en ligne.
2. Envoyer les pièces suivantes, si disponibles, à l'adresse fdd@sifalogistics.com :
 - Statuts,
 - Liste des membres du conseil d'administration,
 - Publications au JO,
 - Compte de l'année N-1,
 - Rapport annuel de l'année N-1,
 - Budget de la structure pour l'année en cours,
 - Budget du projet faisant apparaître le plan de financement : financements acquis et/ou sollicités ainsi que le montant de la subvention sollicitée auprès du Fonds de dotation SIFA,
 - RIB.

Critères :

Le fonds de dotation SIFA sélectionnera les projets en fonction des critères suivants :

1. La pertinence du projet au vu des enjeux locaux dans les thématiques choisies,
2. Sa faisabilité et sa capacité à apporter des solutions concrètes et pérennes,
3. L'implication et la consultation des bénéficiaires et des acteurs du territoire,
4. En priorité des structures existantes, éligibles au mécénat au sens 200, 238bis du CGI et de la doctrine fiscale. Il s'agit donc d'organismes à but non lucratif et d'intérêt général (association, fondation, fonds de dotation) dont le siège est situé en France et qui peuvent, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs,
5. Dossier complet.

Le fonds de dotation SIFA ne finance pas : les événements ponctuels (spectacle, festival, gala, conférence, concert, challenge, remise de prix...), les événements sportifs, les actions politiques, les réalisations de films et objets de promotion, les voyages ou sorties pédagogiques de classes ou de groupes.

N'hésitez pas à adresser toutes vos questions à l'adresse suivante : fdd@sifalogistics.com .